

DEPARTEMENT
MARTINIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mercredi 11 avril 2018

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	22	27		
		Dont procurations		
		05		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
25	25	00	02	00

L'an deux mille dix-huit et le mercredi onze avril, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fred DERNE, le 1^{er} Adjoint.

Date de la convocation

04/04/2018

Date d'affichage de la convocation

05/04/2018

Objet de la Délibération

FINANCES

Vote des taux d'imposition directe

Président de Séance :

Fred DERNE, 1^{er} Adjoint

Secrétaire de Séance :

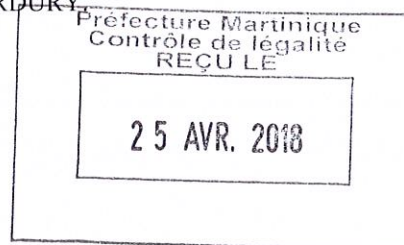
Maurice JOSEPH-MONROSE

Etaient présents : MM Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN-MARINE, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Eric JULTAT, Arlette BRAVO-PRUDENT, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Gérard CHAUVET, Danielle MINIETTI épouse RAYMOND, Antoine JEAN-BOLO, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, William PAULIN (17H54), Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Marie-Victor PAIGERAC, Patrice CHARLEBOIS, Christophe AGELAN (17H56), Philippe TAEIB.

Absents excusés : MM Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE,

Procurations : MM Luc CLEMENTE, Emile GONIER, Laurie ABAUL, Joseph Armand BRAY, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY ont respectivement donné procuration à Yolène LARGEN-MARINE, Fred DERNE, Patrice CHARLEBOIS, Maurice JOSEPH-MONROSE, William PAULIN

Absents : MM Patrick FLERIAG, Charles ANIN, Victorien QUIMBERT, Marinette TORPILLE, Max ORVILLE, Renaud SAINT-ALBIN, Léone VAILLANT épouse BARDURY.



**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE
EXERCICE 2018**

Le Conseil municipal,

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 ;
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B septies;
- Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 5 avril 2018 ;
- Vu le rapport de présentation du vote des taux de l'exercice 2018 ;

Après en avoir délibéré

DÉCIDE

Les taux d'imposition directe sont maintenus au même niveau que ceux de 2017 :

- Taxe d'habitation dont taxe d'habitation sur les locaux vacants : 16,99 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 15,06 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 5,15 %
-
-

✓ Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 20 AVR. 2018
Le 1^{er} Adjoint au Maire


Fred DERNE

